Image not found or type unknown

Régularisation de charges

Par **sabfa**, le **24/06/2014** à **15:02**

bonjour,
Nous avons reçu en Octobre 2013 un avis de régularisation de charges à notre bénéfice. Or ce matin, nous recevons un courrier de notre bailleur nous indiquant que le courrier d'Octobre était une " erreur" d'imputation de charges, et ils nous annoncent que nous devons régler 18 mois de charges impayées...soit environ 1500 euros. Quel recours avons-nous ?Cordialement Sabine

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés